

VACCINATION COVID

**FACTURATION EN VILLE
DEPUIS LE 23 FEVRIER 2021**

REMUNERATION DE LA CONSULTATION SEULE

➤ **Consultation pré-vaccinale sans injection, au cabinet :**

CODE VAC=25 €

➤ **Majorations cumulables:**

- **Majoration visite à domicile: $VAC+MD= 25+10€$**
- **Majoration visite à domicile le week-end: $VAC+MDD=25+22.60€$**
- **Majoration visite à domicile jour Férié: $VAC+F= 25+19.06€$**

Le forfait de 5€40 n'est pas versé pour la saisie de l'éligibilité dans Si VACCIN COVID.

REMUNERATION DE LA CONSULTATION AVEC INJECTION

➤ **Consultation pré-vaccinale avec injection, au cabinet :**

CODE VAC=25 €

➤ **Forfait saisie de l'injection dans le SI VACCIN COVID: 5.40€**

➤ **Majorations cumulables:**

- **Majoration visite à domicile: VAC+MD= 25+10€**
- **Majoration visite à domicile le week-end: VAC+MDD=25+22.60€**
- **Majoration visite à domicile jour Férié: VAC+F= 25+19.06€**

REMUNERATION DE L'INJECTION SEULE

- **1^{ère} ou 2^{ème} injection au cabinet, hors consultation :**

CODE INJ=9.60€

- **Forfait saisie dans le SI VACCIN COVID: 5.40€**

- **Majorations cumulables:**

- **Majoration visite à domicile: INJ+MD= 9.60+10**
- **Majoration visite à domicile le week-end: INJ+MDD=9.60+22.60€**
- **Majoration visite à domicile jour Férié: INJ+F= 9.60+19.06**

REMUNERATION POUR LA VACCINATION EN VILLE

	Tarification de l'acte Via circuit facturation classique	Tarification de la saisie dans le SI Vaccin Covid Via valorisation sur la base du SI	Total
Consultation uniquement (sans injection)	Cabinet/visite : tarif d'une consultation à 25€ pour tous les médecins (généralistes/spécialistes, adhérent à l'OPTAM ou non) Visite : tarif d'une visite à 25€ pour tous les médecins	Inclue dans le tarif de la consultation	25€ (hors majorations éventuelles)
Injection (1 ^{ère} ou 2 ^{ème}) dans le cadre d'une consultation (y compris consultation)	Cabinet : tarif d'une consultation à 25€ pour tous les médecins (généralistes/spécialistes, adhérent à l'OPTAM ou non) Visite : tarif d'une visite à 25€ pour tous les médecins	5,40 €	30,40€ (hors majoration éventuelle)
Injection (1 ^{ère} ou 2 ^{ème}) en dehors d'une consultation	Cabinet : équivalent K5 soit 9,60€	5,40 €	15€ (hors majoration éventuelle)

Outil Vaccin-Covid

Téléservice VACCIN COVID

- Simple d'utilisation et ouvert à tous les régimes
- Le téléservice « Vaccin Covid » est accessible pour tous médecins depuis le 4 janvier 2021. Pour s'y connecter, l'un des moyens d'identification suivant est nécessaire : **Pro Santé Connect (carte CPS ou eCPS) ou compte AmeliPro (carte CPS). Pré-requis : être inscrit à l'Ordre**
- **La traçabilité de la vaccination sera effectuée via VACCIN COVID**
 - La traçabilité de la réalisation des consultation de **pré-vaccination**
 - L'enregistrement de la **première injection** de vaccin
 - L'enregistrement de la **deuxième injection**
- Dans chaque cas le médecin qui effectue la vaccination doit remplir le certificat d'éligibilité, le consentement du patient et il enregistre les **informations concernant la vaccination (date, heure mode d'administration et zone d'injection)**
 - Après cette phase le médecin obtient une synthèse de vaccination avec une **date de prochaine injection**

Téléservice Vaccin Covid

L'utilisation du téléservice « Vaccin Covid » **est obligatoire** pour toute consultation pré-vaccinale et l'acte de vaccination réalisé par un médecin ou par un infirmier, en présence d'un médecin. « Vaccin Covid » permet de réaliser le recueil des informations indispensables à la traçabilité des vaccinations effectuées et de **signaler les événements indésirables** .

Un accompagnement personnalisé est proposé par les Conseillers Informatiques Service (CIS) de l'Assurance Maladie qui contactent les médecins pour vérifier avec eux les pré-requis techniques à un accès au téléservice « Vaccin-Covid ».

Comment contacter un CIS?

Au 36 08

ACCES TELESERVICE VACCIN COVID

Numéros Utiles

**Ps libéraux, Conseiller
Informatique Service (CIS)**

3608 (CIS (choix 9))

**Ps salariés en établissement et
en centres de vaccination
(plateforme d'assistante IMA) :**

0 800 08 12 07

**Agence Nationale de la santé (ANS)
(CPS/ECPS) :**

0825 85 200

**Liste des Centres de vaccination
et prise RDV vaccin :**

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

Activation de la e-CPS AVEC votre carte CPS

1. Installer l'application mobile e-CPS sur votre smartphone.
2. Utiliser un ordinateur muni d'un lecteur de cartes et se rendre sur <https://wallet.esw.esante.gouv.fr/> (onglet CPS)
3. Suivre la procédure

Activation SANS carte CPS

Prérequis : vos coordonnées doivent être à jour auprès de l'Ordre

Si l'activation ne fonctionne pas, il sera sans doute nécessaire de mettre à jour vos informations personnelles (numéro de téléphone et adresse e-mail en particulier) sur les sites des Ordres :

- <https://monespace.medecin.fr> (délai 72h)
- <https://espace-membres.ordre-infirmiers.fr/> (délai de 1 mois, bientôt 7 jours) ou, pour les infirmiers non-inscrits à l'ordre, transmission possible de listes de contact (téléphone mobile + e-mail + identifiant ADELI)

Pendant le processus d'activation, un QR code est transmis par mail et devra être « flashé » par votre smartphone puis un code SMS sur votre téléphone à saisir.

Valorisation de la saisie via le téléservice Vaccin Covid

- Les professionnels de santé devront saisir via le téléservice Vaccin-Covid **l'éligibilité à la vaccination** et **chacune des injections** qu'ils auront réalisées.
- Ils percevront une rémunération de 5,40€ **pour chaque saisie d'injection dans le téléservice.**